



LE VAUXHALL COWORKING

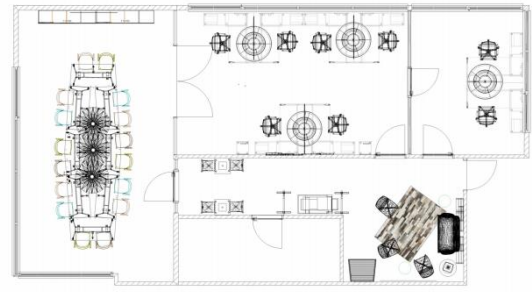
**UNE INFRASTRUCTURE DE TRAVAIL, AU DESIGN INSPIRANT
ET CONVIVIAL, PARFAITEMENT ÉQUIPÉE POUR UN USAGE
PROFESSIONNEL**

DESCRIPTION DU VAUXHALL COWORKING

Le Coworking comprend 5 zones :

- ✓ L'Openspace de 6 postes de travail
- ✓ L'espace de bureau privatif de 2 postes de travail
- ✓ La salle de réunion pour 16/18 places
- ✓ L'Espace « cocoon-exion » (espace détente)
- ✓ Une cuisine fonctionnelle

Espace coworking

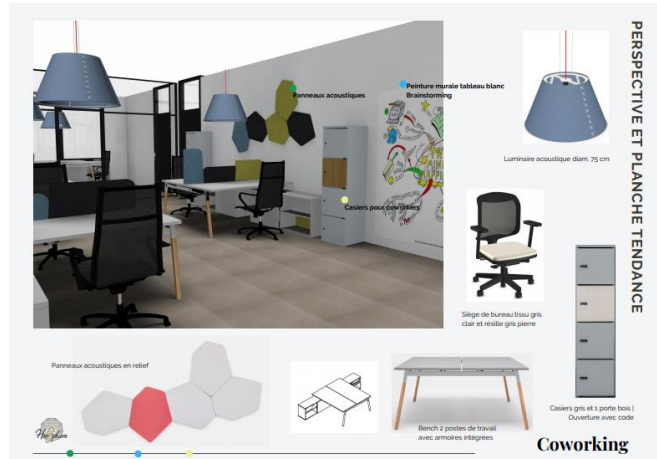


Projet : Vauxhall - New sur Site Date : 05/03/2019
Réalisateur : www.renditions.com
Concepteur : 01 83 38 38 38 (prix appel gratuit)

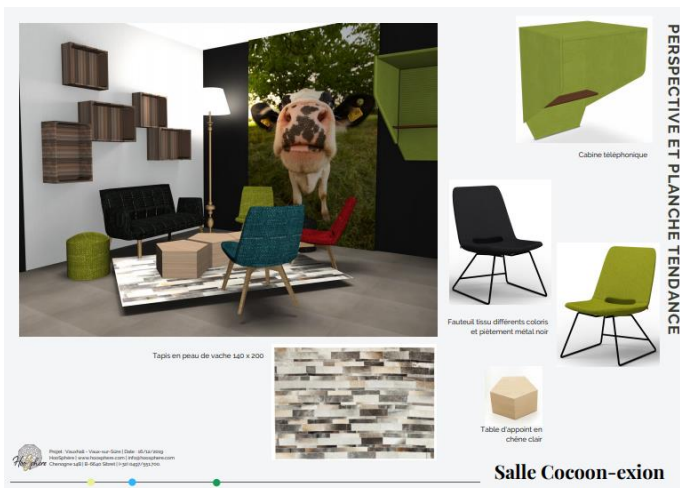
Openspace de travail de 6 postes de travail

Les postes de travail de l'openspace comprennent 3 bench de 2 postes de travail avec armoires intégrées et sièges de bureau. Des casiers privés sécurisés sont également disponibles. L'acoustique a fait l'objet d'une attention particulière grâce à des panneaux en relief, ainsi que des luminaires d'un diamètre de 75 cm.

Un bureau séparé de l'openspace peut accueillir 2 postes de travail supplémentaires.



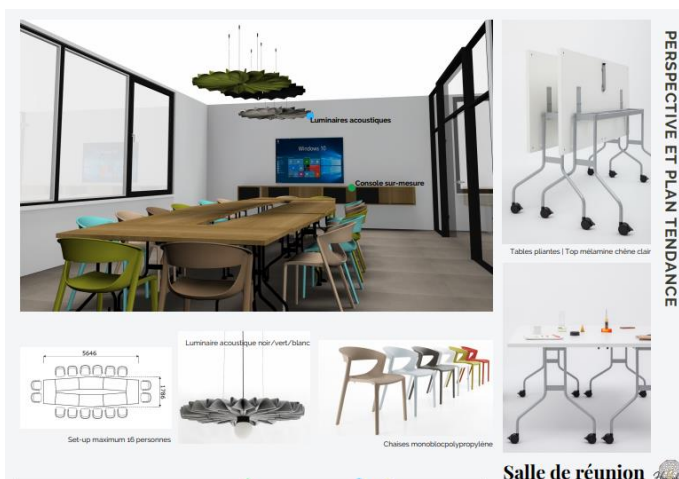
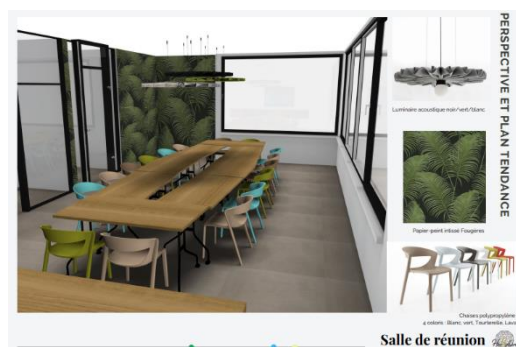
Espace « Cocoon-exion » : espace de créativité, détente, discussion



L'Espace Cocoon-exion est voué à la détente et aux rencontres. Cet espace est aménagé grâce à différents fauteuils et une table d'appoint. Une télévision écran plat ainsi qu'une zone d'appels téléphoniques sont également disponibles.

Salle de réunion/conférence/formation de 16/18 places

La salle de réunion est composée de 16 chaises en monoblocpolypropylène ainsi que de tables pliantes et modulables en fonction des besoins. De grands luminaires assurent l'acoustique de la salle. Un matériel de projection sera également disponible.



Commodités

- . Accès au bâtiment 24h/24 avec badge pour les abonnements full time
- . Coworking accessible de 8h à 17h pour les tarifs à la carte
- . Parking gratuit
- . Wifi de qualité
- . Photocopieuse/imprimante/scanner
- . Mobilier adapté à usage professionnel
- . Distributeurs de boissons
- . Salle de réunion parfaitement équipée et gratuite sur réservation (pour les utilisateurs réguliers du coworking).
- . Possibilité de domicilier son entreprise

Des formules et tarifs flexibles

Abonnements	
Full-time (5j/s)*	200€/mois
Half-time (2,5j/s)*	125€/mois
One-day (1j/s)*	50€/mois
A la carte	
A la journée*	15 €
A l'heure*	3 €

* Accès régulier à l'Espace Coworking et ses commodités + accès à la salle de réunion sur réservation

Location de la salle de réunion	
Demi-journée	100€
Journée	150€
Soirée	75€

RÈGLEMENT DU VAUXHALL COWORKING

Afin que le Vauxhall coworking demeure un lieu de travail convivial et agréable, tous les usagers des lieux, qu'ils soient coworkers ou non, sont priés de bien vouloir respecter les règles ci-dessous.

Ce règlement s'applique à toutes les personnes utilisant le Vauxhall coworking, et ce durant toute la durée de leur séjour. Chaque utilisateur est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas de non-respect.

Le Vauxhall coworking est un espace non-fumeur.

Horaires

Le Vauxhall coworking est ouvert de 8h à 17h pour les tarifs à la carte. Pour les abonnements, le bâtiment est accessible 24h/24h.

Respect des équipements, mobilier et aménagement de l'espace

Le matériel mis à disposition est à gérer « en bon père de famille » afin d'offrir un service égal à tous les utilisateurs. Chaque coworker peut utiliser les outils disponibles (imprimante, photocopieuse, ...) pour mener à bien son travail. Chacun veillera toutefois à les utiliser de façon « raisonnable » afin que tous les utilisateurs puissent en profiter. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel doivent être signalés aux responsables.

A l'exception de l'imprimante/photocopieuse/scanner, aucun matériel informatique n'est mis à disposition des utilisateurs. A chacun de se munir de ses outils de travail. Il n'est toutefois pas nécessaire de se munir d'un ordinateur portable pour profiter du coworking.

Les espaces de bureaux et la salle de réunion seront nettoyés et rangés après chaque accès au coworking. Pensez aux coworkers qui arriveront après vous et qui seront ravis de trouver des bureaux propres et en ordre.

Veiller à fermer les portes, lumières, fenêtres, ... lorsque vous quitter le coworking en dernier.

Téléphone et autres activités sonores

Afin de respecter les besoins de calme des autres coworkers, il est préférable d'éviter d'utiliser les téléphones au niveau de l'openspace. Une zone d'appels téléphoniques est prévue dans l'Espace cocoon-exion.

Il s'agira également de veiller à couper le son des ordinateurs et téléphones et d'utiliser des écouteurs si besoin.

Les activités considérées comme bruyantes ne seront pas tolérées au sein du coworking.

Cuisine

La cuisine est mise à disposition des coworker durant toute la durée de leur séjour.

Il est demandé de nettoyer derrière soi après avoir mangé, bu ou manipulé de la nourriture.

Le frigo et les armoires sont disponibles pour stocker des denrées alimentaires ; les denrées périmées seront automatiquement jetées à la poubelle.

La vaisselle sera faite au fur et à mesure et veiller à ne pas laisser trainer la vaisselle sale.

La vaisselle propre et sèche sera rangée dans les armoires.

Parking

Le parking du Vauxhall est utilisable pour les coworkers, ainsi que leurs clients et visiteurs.

Courrier

Pour les entreprises domiciliées au Vauxhall coworking, un système de bac sera organisé pour la distribution du courrier.

Perte, vol, dégâts

Le matériel laissé dans l'espace coworking est sous la responsabilité de son propriétaire. Le Vauxhall coworking et la Commune de Vaux-sur-Sûre décline toute responsabilité en cas de perte, vol et dégâts. Il est conseillé aux utilisateurs de prendre une assurance vol simple, valable hors du domicile. Des casiers sont également à disposition des coworkers.

Tenue et comportement

Les utilisateurs sont invités à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux de l'Espace coworking.

Le Vauxhall coworking est un espace non-fumeur. Il est interdit d'y fumer, sauf aux endroits prévus à cet effet.

Modalités de paiement des factures

Pour les abonnements, les factures seront envoyées mensuellement par mail par le service comptabilité de la commune de Vaux-sur-Sûre. Le paiement devra parvenir à la commune endéans les 15 jours calendriers. En cas de non-paiement, l'accès au coworking sera suspendu.

Pour les formules « à la carte », le paiement se fera de préférence dès l'arrivée au coworking (paiement cash ou Bancontact), sur facture à acquitter dans les 15 jours calendriers ou via un paiement en ligne lors de la réservation sur le site web du Vauxhall : www.vauxhallvss.be. En cas de non-paiement, l'accès au coworking sera suspendu.